

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée Saint Esprit - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Lycée Saint Esprit - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (45174)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Saint Esprit - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (45174)	Jury par défaut	Tous les candidats	15	133	3

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes des matières littéraires en bac général ou gestion en bac technologique	Notes et moyennes de première et terminale, en particulier la maîtrise de l'orthographe et la capacité rédactionnelle.	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Travail et comportement	Études des appréciations des bulletins de note de premières et terminale et de la fiche avenir. Maîtrise de l'orthographe.	Essentiel
	Aisance à l'oral	Examen des matières ayant des évaluations orales. L'aisance à l'oral est indispensable.	Essentiel
Savoir-être	Autonomie et capacité à s'investir	Examen des appréciations des professeurs et des critères autonomie et capacité à s'investir de la fiche avenir	Essentiel
	Implication et Rigueur	Capacité à s'impliquer régulièrement dans les travaux demandés, capacité à fournir des efforts et à se concentrer en classe. Capacité à être ponctuel et assidu. Appréciations sur les bulletins et la fiche avenir.	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Lettre de motivation	Indiquer la motivation pour s'engager dans l'immobilier, Expliquer son projet professionnel	Essentiel
	Entretien	Le candidat sélectionné sera reçu en entretien d'entrée en formation (en présentiel ou à distance)	Essentiel

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités extra scolaires et stages	Les activités sportives, culturelles, artistiques, engagements citoyen, associatif ou religieux, toute expérience professionnelle (courte ou longue).	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Sciences Economiques et Sociales Spécialité (EDS)

Série STMG

- Droit et Economie (EDS)
- Management (EDS)
- Msgn/ Gestion et Finance (EDS)
- Msgn/ Mercatique (EDS)
- Msgn/ Ressources humaines et communication (EDS)
- Msgn/ Systèmes d'information et de Gestion (EDS)
- Sciences de la gestion et numérique (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

- étude des dossiers individuellement
 - étude des notes, des appréciations, du CV et de la lettre de motivation
- On retient le projet professionnel cohérent avec les métiers de l'immobilier.
On retient un profil d'apprenti.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La commission d'examen des vœux étudie le projet professionnel du candidat : il est donc indispensable de l'explicitier.

La formation étant en alternance, il est indispensable de justifier ce choix d'apprentissage.

La rédaction de la lettre de motivation doit être personnelle et mentionner : le projet professionnel, des éléments personnels et propres au parcours du candidats (stages, rencontres, forum, ...).

Signature :

Bruno ABART,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée Saint
Esprit